

BREVETS LOGICIELS BREVETS LOGICIELS ?

PRINCIPES ENJEUX

À quoi servent les brevets ?

Pour qui ?

Qu'est-ce que
c'est ?

D'où ça
vient ?

Pourquoi
les utiliser ?

OUTILS USAGES

Pour quoi
faire ?

Quelles
distributions ?

Des
communautés ?

ÉCONOMIE DROIT

À quel prix ?

Brevets
logiciels

CRÉDITS

Logo de la campagne anti brevets logiciels menée par l'alliance Eurolinux (coalition ouverte de sociétés commerciales et d'associations)



Les brevets ont été pensés pour favoriser l'innovation en accordant un monopole temporaire d'exploitation aux inventeurs qui divulguent leur invention. L'idée est de proposer une alternative au secret industriel, qui ne permet pas la diffusion de la connaissance.

Le brevet permet d'interdire l'exploitation d'une invention sur un territoire donné pour une durée donnée. Il est aussi une source potentielle de revenus (par la cession de licence de brevet ou la cession de brevet) et un outil stratégique.

Les critères requis pour le dépôt de brevet sont les suivants :

- invention nouvelle au regard de l'état de l'art
- non évidente pour un homme du métier
- susceptible d'application industrielle
- ne relevant d'aucune catégorie exclue de la brevetabilité (ex: le vivant, les seuls programmes d'ordinateurs)

Brevets et logiciels : la controverse

À l'heure actuelle, la convention de Munich sur le brevet européen et des législations nationales ont exclu les logiciels du champ de la brevetabilité.

Les logiciels sont protégés en France comme toute œuvre de l'esprit, par les droits de la propriété intellectuelle.

Cependant, il existe deux camps qui s'affrontent sur la question de la brevetabilité des logiciels: les pro BL (pro_brevets logiciels) et les anti BL (anti-brevets logiciels).

À qui profiteraient les brevets logiciels ?

Aux grosses multinationales capables de supporter les coûts liés aux brevets (dépôts, poursuites juridiques) ; aux détenteurs de portefeuilles de brevets ; aux juristes spécialisés et à l'office européen des brevets qui s'auto-finance par le nombre de brevets délivrés.

Qui pâtirait des brevets logiciels ?

Les PME, les professionnels indépendants et les non professionnels qui ne peuvent pas supporter les coûts afférents aux brevets (dépôts, poursuites côté demandeur comme côté victime). Les membres de la communauté des logiciels libres s'opposent aux brevets logiciels qui vont à l'encontre de la philosophie de partage et d'échange du libre.

Où en est la législation?

Après de nombreux rebondissements, la bataille des anti-Brevets Logiciels au niveau de l'Europe a été gagnée (mais pas la guerre...).

Le projet de directive sur la brevetabilité «des inventions mises en œuvre par ordinateur» a été rejeté par le Parlement européen en 2005.

Une réforme du système européen des brevets est en prévision et ravivera sans doute les débats.



Sticker de l'APRIL - Association Pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre - pour la campagne anti-brevets logiciels.